## **Contrat de Travail**

### Entre les soussignés :

Employeur : REVIVE

Adresse: 123 rue Thiers, 75000 Paris

Représenté par : REVIVE en qualité de RH, ci-après dénommé

"I'Employeur".

Εt

Salarié : Hajar Benkhadra

Adresse : 234 rue saint germain, Paris

Numéro de sécurité sociale : 2040231122426

Ci-après dénommé "le Salarié".

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

### Article 1 : Objet du contrat

L'Employeur engage le Salarié en qualité de [poste occupé] à compter du [date de début] sous régime [type de contrat : CDI, CDD, etc.].

#### Article 2 : Durée du contrat

- Pour un \*\*CDI\*\* : Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée.
- Pour un \*\*CDD\*\* : Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée allant du [date de début] au [date de fin], avec possibilité de renouvellement selon la législation en vigueur.

#### Article 3 : Période d'essai

Le Salarié sera soumis à une période d'essai de [durée : ex. 2 mois], renouvelable une fois, conformément à la loi.

#### Article 4: Rémunération

Le Salarié percevra une rémunération brute mensuelle de [montant en euros], payable à échéance mensuelle, sur la base de [nombre d'heures] heures hebdomadaires.

#### Article 5 : Lieu de travail

Le Salarié exercera son activité à [lieu principal]. Des déplacements ponctuels pourront être requis dans le cadre de ses fonctions.

#### Article 6 : Temps de travail

Le temps de travail sera de [nombre d'heures] heures par semaine, réparties conformément à l'organisation en vigueur dans l'entreprise. Le Salarié bénéficiera des repos hebdomadaires et congés prévus par la loi.

### Article 7 : Obligations du Salarié

Le Salarié s'engage à :

- Respecter les consignes de l'Employeur.

- Exécuter ses tâches avec diligence et loyauté.
- Garder confidentielles toutes les informations relatives à l'entreprise.

### Article 8 : Obligations de l'Employeur

L'Employeur s'engage à :

- Fournir les moyens nécessaires à l'exécution du travail.
- Assurer une rémunération conforme au présent contrat.
- Respecter les dispositions légales en matière de droit du travail.

### Article 9 : Rupture du contrat

La rupture du présent contrat peut intervenir selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas de :

- Démission.
- Licenciement pour cause réelle et sérieuse.
- Fin de la durée prévue (dans le cas d'un CDD).

# Article 10 : Droit applicable

Le présent contrat est régi par le droit français. Tout litige relatif à son
exécution ou à sa rupture relève de la compétence des tribunaux français.
Fait à Paris, le 10/10/2024
En deux exemplaires,
REVIVE
Lu et approuvé
HAJAR BENKHADRA
Lu et approuvé